

Plan d'action pour le rorqual bleu, le rorqual commun, le rorqual boréal et la baleine noire du Pacifique Nord (*Balaenoptera musculus*, *B. physalus*, *B. borealis*, et *Eubalaena japonica*) dans les eaux canadiennes

Rorqual bleu, rorqual commun, rorqual boréal et baleine noire du Pacifique Nord



2017

Citation recommandée :

Pêches et Océans Canada. 2017. Plan d'action pour le rorqual bleu, le rorqual commun, le rorqual boréal et la baleine noire des eaux canadiennes du Pacifique (*Balaenoptera musculus*, *B. physalus*, *B. borealis*, et *Eubalaena japonica*) dans les eaux canadiennes du Pacifique. Série de Plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*. Pêches et Océans Canada, Ottawa. v + 29 p.

Pour obtenir des copies du plan d'action ou de plus amples renseignements sur les espèces en péril, y compris les rapports de situation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), les descriptions de la résidence, les programmes de rétablissement et d'autres documents liés au rétablissement, veuillez consulter le [Registre public des espèces en péril](#).

Illustration de la couverture :

De haut en bas : Rorqual bleu, rorqual commun, rorqual boréal et baleine noire du Pacifique Nord. A. Denbigh, Pêches et Océans Canada.

Also available in English under the title: Action Plan for Blue, Fin, Sei and North Pacific Right Whales (*Balaenoptera musculus*, *B. physalus*, *B. borealis*, and *Eubalaena japonica*) in Pacific Canadian Waters.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Pêches et des Océans, 2017. Tous droits réservés.

L'ISBN 978-0-660-06356-0

Le numéro de catalogue CW69-21/22-2016F-PDF

Le contenu du présent document (à l'exception des illustrations) peut être utilisé sans permission, à condition que la source soit adéquatement citée.

Préface

En vertu de l'[Accord pour la protection des espèces en péril \(1996\)](#), les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux signataires ont convenu d'établir une législation et des programmes complémentaires qui assureront la protection efficace des espèces en péril partout au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) (L.C. 2002, ch. 29), les ministres fédéraux compétents sont responsables de l'élaboration des plans d'action pour les espèces qui ont été désignées comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées et dont le rétablissement a été jugé réalisable. Ils doivent aussi rendre compte des progrès accomplis cinq ans après la publication de la version définitive du document dans le Registre public des espèces en péril.

En vertu de la LEP, un ou plusieurs plans d'action exposent en détail la planification du rétablissement à l'appui des orientations stratégiques énoncées dans le programme de rétablissement de l'espèce. Le plan décrit ce qui doit être réalisé pour atteindre les objectifs en matière de population et de répartition (qui étaient auparavant appelés « objectifs de rétablissement ») qui sont établis dans le programme de rétablissement, notamment les mesures à prendre pour s'attaquer aux menaces et surveiller le rétablissement de l'espèce, de même que les mesures proposées afin de protéger l'habitat essentiel qui a été désigné pour l'espèce. Le plan d'action comprend également une évaluation de ses répercussions socio-économiques et des avantages découlant de sa mise en œuvre. Le plan d'action fait partie d'une série de documents qui sont reliés et doivent être pris en considération dans un ensemble. Il s'agit du rapport de situation du COSEPAC, du programme de rétablissement et d'un ou plusieurs plans d'action.

Le ministre des Pêches et des Océans et le ministre responsable de l'Agence Parcs Canada sont les ministres compétents en vertu de la LEP pour le rorqual bleu, le rorqual commun, le rorqual boréal et la baleine noire dans les eaux canadiennes du Pacifique Nord; ils ont élaboré ce plan d'action pour mettre en œuvre le programme de rétablissement, conformément à l'article 47 de la LEP. Dans la mesure du possible, le présent document a été préparé en collaboration avec Environnement Canada, Transports Canada, le ministère de la Défense nationale, la Garde côtière canadienne, Ressources naturelles Canada, la province de la Colombie-Britannique et l'administration National Oceanic and Atmospheric Administration des États-Unis (NOAA).

La réussite du rétablissement de ces espèces dépend de l'engagement et de la collaboration des nombreuses parties concernées qui participeront à la mise en œuvre des recommandations et des mesures formulées dans le présent plan d'action. Elle ne pourra reposer que sur Pêches et Océans Canada (MPO) ou sur toute autre autorité seule. La population canadienne est invitée à appuyer et à mettre en œuvre ce plan d'action pour le bien du rorqual bleu, du rorqual commun, du rorqual boréal et de la baleine noire du Pacifique Nord ainsi que de l'ensemble de la société canadienne.

Le ministère des Pêches et Océans Canada s'engage à mettre en œuvre les mesures qui lui sont assignées ; cependant, ce plan d'action fait l'objet d'affectations, de priorités et de contraintes budgétaires des organisations et juridictions qui participent.

Remerciements

La préparation du présent plan d'action est le fruit des contributions et des efforts concertés d'un grand nombre de personnes et d'organismes. L'équipe technique du plan d'action pour les grandes baleines de 2012-2013 (annexe C) a dirigé l'élaboration de ce plan pour Pêches et Océans Canada. Les versions précédentes, préparées par les équipes chargées des plans d'action de 2006-2008 et de 2009-2010 (annexe C), ont largement servi de base au présent document.

Ce plan d'action a fait l'objet d'un examen par Thomas Doniol-Valcroze, Jack Lawson et Véronique Lesage (Secteur des sciences du MPO) et Randall Reeves (Okapi Wildlife Associates).

Nous tenons aussi à remercier Ressources naturelles Canada, le NOAA, le conseil tribal Nuu-chah-nulth, l'Agence Parcs Canada, la Raincoast Conservation Foundation et Transports Canada, qui ont contribué à l'amélioration des versions du plan d'action de 2006-2008. Les remerciements s'adressent également aux experts techniques, aux auteurs et à tous ceux qui ont participé à l'élaboration des versions de 2006-2008 et 2009-2010, pour leur dévouement et leurs généreuses contributions. Enfin, les commentaires des participants sur ce plan d'action délivrés durant la consultation publique ont été très appréciés, ils ont permis d'améliorer le document.

Sommaire

Ce plan d'action vise l'ensemble des populations de rorqual bleu, de rorqual commun, de rorqual boréal et de baleine noire des eaux canadiennes du Pacifique Nord (*Balaenoptera musculus*, *B. physalus*, *B. borealis*, et *Eubalaena japonica*). Il indique les mesures de rétablissement à mettre en œuvre afin d'atteindre les buts et les objectifs globaux esquissés dans le *Programme de rétablissement pour le rorqual bleu, le rorqual commun et le rorqual boréal dans les eaux canadiennes du Pacifique* (Gregr et al. 2006) et dans le *Programme de rétablissement pour la baleine noire du Pacifique Nord* (MPO 2011). On regroupe ces quatre espèces en raison de leur répartition géographique semblable, des menaces communes qui pèsent sur leur survie et de l'intégration plus efficace des activités et des ressources nécessaires au rétablissement.

On considère qu'il s'agit d'un plan d'action parce que les meilleurs renseignements disponibles actuellement ne permettent pas de déterminer les habitats essentiels (MPO 2012). Lorsque les renseignements le permettront, on déterminera les habitats essentiels pour une ou plusieurs espèces dans une itération ultérieure du plan d'action ou un programme de rétablissement modifié.

Le plan d'action donne un aperçu non seulement des activités que Pêches et Océans Canada doit entreprendre, mais aussi des activités dans lesquelles d'autres autorités, organisations et personnes ont un rôle à jouer. On encourage fortement la population canadienne à participer à la conservation du rorqual bleu, du rorqual commun, du rorqual boréal et de la baleine noire du Pacifique Nord en prenant les mesures prioritaires de rétablissement indiquées dans ce plan d'action. Ces mesures s'appliquent aux stratégies générales suivantes en matière de rétablissement :

- Déterminer les populations d'appartenance, l'abondance, l'aire de répartition saisonnière et interannuelle, les habitudes migratoires et l'utilisation actuelle ou potentielle de l'habitat des rorquals bleu, commun et boréal, de la baleine noire du Pacifique dans les eaux canadiennes du Pacifique Nord. Faire de même pour la baleine noire du Pacifique Nord une fois que sa présence dans les eaux canadiennes du Pacifique sera confirmée.
- Atténuer les menaces pour empêcher une dégradation ou une réduction importante de l'habitat actuel ou potentiel ou de l'aire de répartition du rorqual bleu, du rorqual commun, du rorqual boréal et de la baleine noire du Pacifique Nord dans les eaux canadiennes du Pacifique. Cette stratégie contribuera aussi à favoriser la réoccupation de l'habitat traditionnel de ces espèces dans les eaux canadiennes du Pacifique.

On ne connaît pas les effets des mesures de rétablissement énoncées dans ce plan d'action sur les quatre espèces, mais elles devraient être positives et avoir des retombées bénéfiques sur la population canadienne. Par ailleurs, certaines recherches et activités d'atténuation des menaces pourraient avoir un effet bénéfique sur plusieurs mammifères marins, les tortues de mer et autres espèces qui présentent un intérêt. On s'attend à ce que les coûts de ce plan d'action soient faibles, mais ils perdureront à long terme en ce qui concerne les mesures que Pêches et Océans Canada (MPO) dirigera,

à l'exclusion de la phase de mise en œuvre de certaines mesures qui dépendent d'autres mesures ou d'autres partenaires. On prévoit que la plupart des activités seront financées par les sources gouvernementales existantes; les partenaires et les collaborateurs potentiels comme les ministères et les organismes fédéraux, les organisations environnementales, les établissements et les programmes universitaires, les Premières Nations et d'autres États pourraient aussi fournir des ressources en nature.

Table des matières

Préface.....	i
Remerciements	ii
Sommaire	iii
Table des matières.....	v
1. Mesures de rétablissement	1
1.1 Contexte et portée du plan d'action.....	1
1.2 Mesures à prendre et calendrier de mise en œuvre.....	7
1.3 Habitat essentiel.....	17
1.3.1 Désignation de l'habitat essentiel des espèces.....	17
2. Évaluation des coûts et des avantages socio-économiques	18
3. Mesure des progrès	20
4. Références.....	21
Annexe A : Effets sur l'environnement et les autres espèces.....	26
Annexe B : Collaboration et consultation.....	27
Annexe C : Équipes ayant contribué aux ébauches de ce plan d'action	29

1. Mesures de rétablissement

1.1 Contexte et portée du plan d'action

Les meilleurs renseignements disponibles actuellement ne permettent pas de déterminer les habitats essentiels (MPO 2012). L'alinéa 49(1)a) exige la désignation de l'habitat essentiel de l'espèce dans la mesure du possible, en se fondant sur la meilleure information disponible. Lorsque les renseignements le permettront, on déterminera les habitats essentiels pour une ou plusieurs espèces dans une itération ultérieure du plan d'action ou un programme de rétablissement modifié.

Espèces

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a désigné le rorqual bleu, le rorqual boréal et la baleine noire du Pacifique Nord (*Balaenoptera musculus*, *B. borealis*, et *Eubalaena japonica*) comme étant des espèces en voie de disparition du fait qu'ils ont été rarement aperçus dans l'est du Pacifique Nord (COSEPAC 2002, 2003, 2004). La désignation du rorqual bleu et du rorqual boréal comme espèces en voie de disparition a été confirmée par le COSEPAC au moment de leurs réévaluations de 2012 et de 2013 (COSEPAC 2012 ; 2013). Le COSEPAC a désigné le rorqual commun comme espèce menacée en raison de l'apparente augmentation de la taille des populations dans l'est du Pacifique Nord, qui ne dépassent cependant pas la barre du 50 % du niveau des beaux jours (COSEPAC 2005).

Ces désignations ont entraîné l'inscription des rorquals bleu et boréal en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) en 2005, et du rorqual commun et de la baleine noire du Pacifique Nord en 2006. Un *Programme de rétablissement pour le rorqual bleu, le rorqual commun et le rorqual boréal dans les eaux canadiennes du Pacifique* (Gregr et al. 2006) a été publié dans le Registre public de la LEP en juillet 2006 et un *Programme de rétablissement pour la baleine noire du Pacifique Nord* (MPO 2011) a été publié en août 2011.

Les descriptions des espèces ci-dessous sont le pendant des descriptions détaillées qui figurent dans les programmes de rétablissement que l'on vient de mentionner. Pour obtenir des informations générales supplémentaires et une description détaillée des espèces, veuillez vous reporter aux programmes de rétablissement correspondant.

Le rorqual bleu, le rorqual commun et le rorqual boréal appartiennent à la famille des *Balaenopteridae*; les cadres espèces sont des cétacés à fanons (ordre des Cétacés, sous-ordre Mysticètes). Les cétacés à fanons sont un sous-ordre d'espèces de grande taille avec une aire de répartition très vaste et une grande longévité (50 à 100 ans), qui ont évolué vers une alimentation à base de zooplancton ou de poissons rassemblés en bancs. Les objectifs de rétablissement doivent donc s'étendre sur plusieurs générations et tenir compte de multiples niveaux trophiques. On considère que les eaux canadiennes du Pacifique sont importantes sur le plan alimentaire aux fins du rétablissement des populations de ces espèces de l'est du Pacifique Nord.

L'habitat du rorqual bleu, du rorqual commun, du rorqual boréal et de la baleine noire du Pacifique Nord dans les eaux canadiennes du Pacifique comprend le rebord et la pente du plateau continental ainsi que les zones au-delà. On a également observé le rorqual commun dans des eaux côtières et moins profondes de la Colombie-Britannique (MPO 2012; Ford et al. 2010).

Le rorqual bleu (*Balaenoptera musculus*) est le plus grand animal vivant sur la planète. Ce sont des « engouffreurs » qui prennent des gorgées d'eau et en extraient le zooplancton.

Les populations de rorqual bleu ont fortement chuté dans tous les océans au début du XX^e siècle. Protégée par la Commission baleinière internationale (CBI) dans le Pacifique Nord en 1966, la population de l'est du Pacifique Nord atteint actuellement les 3 000 individus (Calambokidis et Barlow 2004); il s'agit d'une des seules populations jugées stables ou en voie de rétablissement. L'aire de répartition estivale de cette population s'étend de la Californie à la Colombie-Britannique et à l'Alaska (Calambokidis et al. 2009)

Le rorqual commun (*B. physalus*) est la deuxième espèce la plus grande des Balénoptéridés, après le rorqual bleu. Comme le rorqual bleu, le rorqual commun avale de grandes quantités d'eau et de proies par gorgée grâce au plissage ventral qui permet l'expansion de la gorge pour accueillir un volume considérable d'eau. Le rorqual commun des eaux canadiennes du Pacifique s'alimente surtout d'euphausiacés, mais aussi de copépodes et de petits poissons rassemblés en bancs (hareng, balaou japonais).

La chasse au rorqual commun et la chasse au rorqual bleu ont été pratiquées en même temps dans le Pacifique Nord. Les prises les plus importantes remontent aux années 1950 et 1960 et elles ont entraîné des chutes considérables des populations de rorquals avant que la CBI assure leur protection à partir de 1976. On ne connaît pas bien la structure de la population dans le Pacifique Nord. On suppose l'existence d'une population de la Californie, de l'État de Washington et de l'Oregon qui compterait 3 000 individus et serait bien distincte de la population de l'Alaska. Le rorqual commun fréquente les eaux canadiennes du Pacifique tout au long de l'année; on observe une plus forte présence du printemps à l'automne. Toutefois, on ne sait pas de quelle population il s'agit. Certaines modélisations de l'habitat du rorqual commun et les estimations de la densité ont été faites à partir des données d'observation (Williams et Thomas 2007; Best et Halpin 2009).

Le rorqual boréal (*B. borealis*) est la troisième plus grande espèce des Balénoptéridés. Le rorqual boréal est un cas unique parmi les cétacés à fanons car il s'alimente de deux manières : comme un « écumeur », il obtient le zooplancton de l'eau qu'il filtre en nageant la gueule ouverte près de la surface, il est aussi un « engouffreur », qui s'attaque à des accumulations de proies gorgée par gorgée. Les fines franges des fanons permettent au rorqual de filtrer l'eau en surface à la recherche de zooplancton,

en particulier de copépodes d'une taille de quelques millimètres. Lorsqu'il est en mode « engouffreur », le rorqual boréal vise surtout les bancs de petits poissons.

Les baleiniers se sont attaqués au rorqual boréal notamment après l'épuisement des autres espèces de cétacés à fanons plus désirables. La plupart des populations de rorqual boréal ont diminué en raison des activités de chasse à la baleine des années 1950 jusqu'au début des années 1970. Le rorqual boréal du Pacifique Nord n'a pas été protégé par la CBI jusqu'en 1976. Il s'agit de l'espèce de grands rorquals du Pacifique Nord la moins étudiée et la situation actuelle de la plupart de ses populations demeure inconnue. On suppose l'existence d'une population dans l'est du Pacifique Nord, mais on en ignore l'aire de répartition exacte.

La baleine noire du Pacifique Nord (*Eubalaena japonica*) est à peu près de la même taille que le rorqual boréal, mais son corps est massif et sa gorge n'est pas plissée et ne peut pas augmenter sa capacité comme celle des cétacés à fanons. Elle a une grande bouche et des fanons munis de soies bien fines qui lui permettent de retenir de petites proies lorsqu'elle filtre l'eau de surface à la recherche de nourriture. Elle se nourrit de copépodes, mais aussi de zooplancton de plus grande taille tel que les euphausiacés.

Les baleines noires du Pacifique Nord ont fait l'objet d'une chasse intensive de 1835 à 1900, mais seuls sept individus ont été capturés par les baleiniers côtiers entre 1900 et 1951 dans les eaux de la Colombie-Britannique. Même si les baleines noires du Pacifique Nord étaient protégées depuis 1931 par la *Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine*, l'Union soviétique a pratiqué la chasse illégale des baleines noires du Pacifique Nord entre 1961 et 1979. L'espèce ne donne pas beaucoup de signes de rétablissement, probablement en raison de l'arrêt relativement récent de cette chasse illégale. La taille de la population de baleine noire du Pacifique nord dans l'est du Pacifique Nord est inconnue mais, à la suite des recherches effectuées dans l'est de la mer de Béring et des îles Aléoutiennes, Wade et al. (2010) a estimé sa population à environ 30 individus.

Les observations confirmées les plus récentes de baleine noire du Pacifique Nord dans les eaux canadiennes ont eu lieu en juin et en octobre 2013, au large de la côte ouest de Haida Gwaii et au sud-ouest de l'île de Vancouver (Ford, comm. pers. 2013a,b). Avant cela, la dernière observation confirmée avait eu lieu en 1951, quand des baleiniers ont eu la chance d'en voir une au nord-ouest de l'île de Vancouver. Les derniers individus de l'espèce ont été observés surtout dans la mer de Béring et le golfe d'Alaska en été; en hiver, on en a observé assez loin au sud dans les eaux de la partie centrale de la Basse-Californie dans l'est du Pacifique Nord (MPO 2011).

Menaces pesant sur les espèces

La chasse commerciale a représenté historiquement une menace majeure, largement responsable du déclin des populations de ces quatre espèces dans l'est du Pacifique Nord, mais elle ne constitue plus une menace pour ces espèces. Le présent plan d'action se penche sur les principales menaces qui pèsent actuellement sur le rorqual

bleu, le rorqual commun, le rorqual boréal et la baleine noire du Pacifique Nord; on peut trouver la liste complète des menaces actuelles et leurs priorités à prendre en considération dans les programmes de rétablissement respectifs de chaque espèce :

- Collisions avec des navires et perturbations physiques dues à la présence de navires;
- Bruit anthropique intense et chronique qui cause des perturbations ou des blessures;
- Enchevêtrement dans les engins de pêche et les débris;
- Pollution
- Modifications de l'habitat d'alimentation en raison de changement du climat océanique ou de la structure trophique.

Ce plan d'action aborde toutes les menaces énumérées, à l'exception des changements de l'habitat d'alimentation. Ces changements dépendent en grande mesure de processus océaniques à grande échelle qui dépassent la portée de ce plan d'action. Cela n'invalide toutefois pas l'importance potentielle de ces menaces, ni les mesures que le Canada et d'autres nations devraient prendre pour les atténuer.

Pour obtenir une analyse détaillée des menaces pesant sur ces espèces, se reporter aux programmes de rétablissement connexes. Les paragraphes suivants portent sur quelques-unes des menaces sur lesquelles on dispose de nouveaux renseignements par rapport à leur première description dans les programmes de rétablissement.

Au cours de la dernière décennie, les échouages ont été reconnus comme étant une grave menace pour les cétacés dans le monde (Laist et al, 2001- Panigada et al 2006 - Berman-Kowaleski et al 2010). En Colombie-Britannique, les collisions avec des navires constituent pour ces espèces les seuls incidents provoqués par des interactions avec des humains apparaissant dans la base de données du Programme d'intervention auprès des mammifères marins du MPO. À mesure que les populations se rétablissent dans les eaux canadiennes du Pacifique, on peut s'attendre à une augmentation des collisions, d'autant plus que le trafic maritime est aussi censé augmenter (Williams et O'Hara 2010), à moins que des stratégies de conception des navires et de navigation soient mises au point pour minimiser les probabilités de collisions et leur gravité.

Les changements de l'abondance des proies dus aux activités anthropiques, y compris la concurrence directe du krill et les pêches de poissons-fourrages, sont reconnus comme une menace possible pour le rétablissement des populations des grands cétacés à fanons (Gregar *et al.* 2006; Surma et Pitcher 2015). Il faut évaluer à l'avance le développement ou l'expansion considérable des pêches pour le zooplancton ou des poissons-fourrages, qui forment les principaux constituants du régime alimentaire de ces grands cétacés à fanons, afin de déterminer l'incidence potentielle de ces pêches sur l'habitat d'alimentation et la disponibilité des proies dont ont besoin ces populations en rétablissement.

L'omniprésence et l'intensité grandissantes de la pollution par le plastique dans les océans du monde soulèvent de plus en plus d'inquiétudes (Moore 2008; Barnes *et al.*

2009; PNUE 2009). Étant donné que le plastique est très résistant à la décomposition, les fragments de plastique (microplastiques) sont particulièrement préoccupants (Thompson *et al.* 2004; Browne *et al.* 2007; Zarfl *et al.* 2011). Des observations récentes indiquent que la pollution par le plastique représente également un problème considérable dans les eaux canadiennes du Pacifique (Avery-Gomm *et al.* 2012). Les plastiques ont des effets négatifs sur les animaux marins car ils peuvent présenter des risques d'ingestion ou d'enchevêtrement (Derraik 2002; Gregory 2009; Simmonds 2012) et pourraient perturber l'alimentation des grands cétacés à fanons. Comme l'indique le programme de rétablissement du rorqual bleu, du rorqual commun et du rorqual boréal (Gregr *et al.* 2006), on n'a pas quantifié les effets des débris marins qui perturbent l'alimentation des cétacés.

Compte tenu de leur flottabilité neutre ou positive, de nombreux plastiques sont exposés aux processus océanographiques (p. ex., les courants, les fronts) et se concentrent dans des zones de productivité élevée (Moore *et al.* 2001) où ces cétacés se nourrissent habituellement. On a montré que les zones où le plastique se concentre et l'aire de répartition du rorqual commun se recouvrent, du moins dans les zones côtières allant jusqu'au rebord du plateau (Williams *et al.* 2011). Étant donné la concentration de plastiques, cette forme de pollution pourrait représenter une menace grandissante pour le rorqual bleu, le rorqual commun, le rorqual boréal et la baleine noire du Pacifique Nord.

Selon le programme de rétablissement, les déversements d'hydrocarbures constituent une menace mineure. La recherche s'est penchée sur les déversements catastrophiques, plus importants, et leurs effets potentiels. Peu d'études ont été consacrées aux répercussions de l'exposition liée à des déversements mineurs, accidentels ou intentionnels, qui sont bien plus fréquents (CNRC 2003 ; O'Hara, comm. pers. 2012). La pollution par les hydrocarbures a une incidence sur les cétacés du fait de l'ingestion de proies contaminées, des irritations de la peau ou des yeux, de l'inhalation des émanations et de l'abandon des zones d'alimentation polluées (Clapham *et al.* 1999). On dispose de peu de données sur les répercussions directes de la pollution par les hydrocarbures, et quelque soit sa taille, sur ces grands cétacés; cependant, les effets indirects, tels que la dégradation de l'habitat et la diminution des populations de proies, suscitent de vives inquiétudes (Geraci 1990; Clapham *et al.* 1999; CNRC 2003).

Portée du plan d'action

Le présent plan d'action vise l'ensemble des populations de rorqual bleu, de rorqual commun, de rorqual boréal et de baleine noire du Pacifique Nord dans les eaux canadiennes du Pacifique. Il indique les mesures de rétablissement à mettre en œuvre afin d'atteindre les buts et les objectifs globaux esquissés dans le *Programme de rétablissement pour le rorqual bleu, le rorqual commun et le rorqual boréal dans les eaux canadiennes du Pacifique* (Gregr *et al.* 2006) et dans le *Programme de rétablissement pour la baleine noire dans les eaux canadiennes du Pacifique* (MPO 2011). On a regroupé ces quatre espèces dans un plan d'action unique en raison de

leur répartition géographique semblable, des menaces communes qui pèsent sur leur survie et de l'intégration plus efficace des activités et des ressources nécessaires au rétablissement.

Voici les objectifs de rétablissement décrits dans les programmes de rétablissement connexes :

- Atteindre une population de rorquals bleus viable à long terme dans les eaux canadiennes du Pacifique;
- Atteindre une population de rorquals communs viable à long terme dans les eaux canadiennes du Pacifique;
- Atteindre une population de rorquals boréaux viable à long terme dans les eaux canadiennes du Pacifique;
- Augmenter les probabilités de survie de la baleine noire du Pacifique Nord dans les eaux canadiennes du Pacifique Nord et atteindre une population viable à long terme.

On a fusionné les objectifs originaux et partiellement communs des deux programmes de rétablissement pour créer les stratégies générales décrites dans les tableaux 1 et 2 de ce plan d'action. L'objectif de confirmer la présence du rorqual boréal dans les eaux canadiennes du Pacifique ne fait pas partie des stratégies générales, car on vient de l'atteindre (MPO 2012).

La désignation de l'habitat essentiel du rorqual bleu, du rorqual commun, du rorqual boréal et de la baleine noire du Pacifique Nord dépasse le cadre du présent plan d'action, car on ne dispose pas de suffisamment d'informations de qualité à ce sujet pour le moment (MPO 2012). Cette désignation, qui vise à répondre aux objectifs en matière de population et de répartition, sera abordée dans une itération ultérieure du plan d'action ou un programme de rétablissement modifié.

Une fois que l'on aura désigné l'habitat essentiel d'une ou de plusieurs populations du Pacifique de rorqual bleu, de rorqual commun, de rorqual boréal et de baleine noire du Pacifique Nord, ou que l'on disposera de nouveaux renseignements importants sur les menaces, actuelles ou nouvelles, qui pèsent sur une ou plusieurs des espèces, on élaborera une itération supplémentaire du plan d'action ou un programme de rétablissement modifié qui sera publié dans le Registre public des espèces en péril et qui traitera de l'habitat essentiel et des nouveaux renseignements sur la ou les menaces.

En raison des déplacements transfrontaliers de ces espèces, leur protection relève également d'autres administrations dans le Pacifique Nord comprenant, sans toutefois s'y limiter, celles des États-Unis et du Mexique. Bien que le présent plan d'action vise les eaux canadiennes du Pacifique, une collaboration internationale en matière de recherche et de mesures d'atténuation sera nécessaire pour atteindre les objectifs de rétablissement, par exemple la collaboration avec l'International Marine Mammal Action Plan de la NOAA (2012) et des documents d'orientation pris en charge par l'Organisation maritime internationale.

1.2 Mesures à prendre et calendrier de mise en œuvre

La réussite du rétablissement de ces espèces ne dépend pas uniquement des mesures prises par une seule administration; elle nécessite plutôt l'engagement et la coopération d'un grand nombre de parties différentes qui devront prendre part à la mise en œuvre des directives et des mesures établies dans le plan d'action.

Le but de ce plan d'action est de décrire ce qui doit être réalisé pour atteindre les objectifs en matière de population et de répartition du rorqual bleu, du rorqual commun, du rorqual boréal et de la baleine noire du Pacifique Nord dans les eaux canadiennes du Pacifique, afin de guider non seulement les mesures à prendre par Pêches et Océans Canada, mais celles dans lesquelles d'autres administrations, organisations et personnes ont un rôle à jouer. Pêches et Océans Canada encourage fortement la population canadienne à participer à la conservation du rorqual bleu, du rorqual commun, du rorqual boréal et de la baleine noire du Pacifique Nord en prenant les mesures prioritaires de rétablissement indiquées dans ce plan d'action. Le cas échéant, le MPO cherchera également à conclure une entente de conservation avec des organisations ou des particuliers en vertu de l'article 11 de la LEP pour mettre en œuvre les mesures de conservation pertinentes.

Le tableau 1 contient les mesures de rétablissement que Pêches et Océans Canada devra prendre en charge, en collaboration et en consultation avec d'autres organismes et personnes, le cas échéant, pour soutenir le rétablissement du rorqual bleu, du rorqual commun, du rorqual boréal et de la baleine noire du Pacifique Nord. Les notes au bas de la première page du tableau donnent un contexte important aux colonnes portant sur les priorités et le calendrier.

Le tableau 2 indique les mesures de soutien au rétablissement de ces espèces qui pourraient être prises de façon volontaire par d'autres administrations, groupes et personnes souhaitant participer au rétablissement de ces espèces. On encourage les autres administrations, groupes et personnes qui souhaiteraient mettre en œuvre une ou plusieurs mesures – ou y contribuer – pour soutenir le rétablissement de ces cétacés à communiquer avec le bureau des espèces en péril de la région du Pacifique (sara@pac.dfo-mpo.gc.ca), afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures aux fins de planification et de rapport.

Le ministère des Pêches et Océans Canada s'engage à mettre en œuvre les mesures qui lui sont assignées; cependant, ce plan d'action fait l'objet d'affectations, de priorités et de contraintes budgétaires des organisations et juridictions qui participent.

Tableau 1. Calendrier de mise en œuvre – Mesures de rétablissement que Pêches et Océans Canada doit prendre

Mesures n°	Mesures de rétablissement	Priorité ¹	Menaces ou préoccupations abordées	Échéance ²
Stratégie générale : Déterminer l'identification des populations, l'abondance, l'aire de répartition saisonnière et interannuelle, les habitudes migratoires et l'utilisation actuelle ou probable de l'habitat des rorquals bleu, commun, boréal et la baleine noire du Pacifique Nord dans les eaux canadiennes du Pacifique.				
1	Réaliser des relevés de transects en ligne systématiques – y compris des zones côtières – des différentes sous-régions, par rotation, au moyen de plateformes aériennes ou de navires, dans le but de faire avancer les travaux portant sur l'estimation de l'abondance et l'établissement de la répartition sur l'ensemble de la côte en association avec les caractéristiques de l'habitat. Coordonner ces relevés avec ceux qui sont menés dans les eaux limitrophes des États-Unis. Mener des relevés en mer pour faire avancer de façon importante les travaux suivants : a) Déterminer l'abondance et étudier le niveau de fidélité aux sites ainsi que les tendances en matière de déplacements d'une saison et d'une année à l'autre à l'aide de techniques de photo-identification, identifier les populations et déterminer leur répartition en comparant les photos d'individus provenant des eaux canadiennes du Pacifique à celles prises dans d'autres zones du	Élevée	Lacunes dans les connaissances	En cours

¹ La « priorité » indique le degré auquel la mesure contribue directement au rétablissement de l'espèce ou si la mesure est un précurseur essentiel à une mesure qui contribue au rétablissement de l'espèce. Les mesures dont le niveau de priorité est élevé sont considérées comme étant susceptibles d'avoir une influence immédiate ou directe sur l'atteinte des objectifs de rétablissement de l'espèce. Les mesures dont le niveau de priorité est moyen pourraient avoir une influence moins immédiate ou moins directe sur l'atteinte des objectifs de population et de répartition, mais elles sont quand même importantes pour le rétablissement de la population. Les mesures dont le niveau de priorité est faible sont susceptibles d'avoir une influence indirecte ou graduelle sur l'atteinte des objectifs de rétablissement, mais elles sont considérées comme d'importantes contributions à la base de connaissances, ou à la participation du public et à sa sensibilisation aux espèces.

² L'« échéance » indique l'année où la mise en œuvre de la mesure devrait être terminée. Une échéance qualifiée de « en cours » indique que l'on doit mettre en œuvre cette mesure de manière régulière au cours des prochaines années jusqu'à ce que les lacunes dans les connaissances soient comblées, que la mise en œuvre régulière de la mesure ne soit plus nécessaire, et que la menace soit atténuée au point qu'elle plus considéré comme une menace. Lorsqu'il faut fixer des échéances différentes pour chaque espèce, on utilisera les abréviations suivantes : **RB = rorqual bleu; RC = rorqual commun; RBO = rorqual boréal; et BN = baleine noire du Pacifique Nord**. Si l'échéance est « incertaine », cela ne veut pas dire que la mesure en question n'est pas importante, mais plutôt que le manque de données à son sujet ne permet pas de fixer une échéance au moment présent.

	<p>Pacifique Nord;</p> <p>b) Évaluer l'aire de répartition et les tendances de déplacement, et étudier le niveau de fidélité aux sites d'une saison en faisant appel à des études de télémétrie (p. ex., émetteurs satellites), tout en guidant les efforts déployés pour les relevés;</p> <p>c) Déterminer les populations d'appartenance au moyen d'analyses de l'ADN (p. ex., à partir de biopsies cutanées) et appliquer des méthodes génétiques et chimiques aux biopsies et aux échantillons de matières fécales dans le but d'étudier le régime alimentaire et l'utilisation de l'habitat;</p> <p>d) Déterminer la répartition des espèces de proies et leurs densités en ayant recours à l'hydroacoustique, à l'échantillonnage à l'aide de filets, à la vidéo et à d'autres techniques.</p>			
2	Poursuivre et promouvoir la collaboration et le partage de données avec des chercheurs d'autres organisations à l'échelle nationale et internationale en vue d'atteindre les objectifs du présent plan d'action.	Élevée	Lacunes dans les connaissances	En cours
3	Collaborer à formation d'un noyau d'observateurs formés, capable de fournir des renseignements fiables sur les observations faites à partir de plateformes d'occasions au large; continuer de soutenir le réseau d'observation de cétacés de la Colombie-Britannique (BCCSN).	Élevée	Lacunes dans les connaissances	2017 (reconduite après cette date)
4	Enregistrer et analyser les données obtenues à l'aide des dispositifs de surveillance acoustique passive et étudier en détail la zone d'occurrence pour faciliter l'identification des populations de rorquals bleu, commun, boréal et la baleine noire du Pacifique Nord. Collaborer, dans la mesure du possible, avec d'autres projets d'acoustique sous-marine, comme NEPTUNE Canada.	Élevée	Lacunes dans les connaissances	RB, RC, RBO : 2022; BN : incertaine
<p>Stratégie générale : Atténuer les menaces pour empêcher une dégradation ou une réduction importante de l'habitat actuel ou potentiel ou de l'aire de répartition du rorqual bleu, du rorqual commun, du rorqual boréal et de la baleine noire du Pacifique Nord dans les eaux canadiennes du Pacifique. Cette stratégie contribuera aussi à favoriser la réoccupation de l'habitat historique de ces espèces dans les eaux canadiennes du Pacifique.</p>				
<p>Approche : Déterminer l'ampleur des menaces à partir des données compilées dans le cadre du Programme d'intervention auprès des mammifères marins (PIMM) du Pacifique de Pêches et Océans Canada.</p>				
5	Se servir du PIMM pour :	Élevée	Collisions avec les	En cours

	<p>a) Continuer de demander et de recueillir des données sur les incidents impliquant des rorquals bleus, communs, boréaux ou des baleines noires du Pacifique Nord dans les eaux canadiennes du Pacifique (p. ex., échouage d'individus vivants; animaux morts, malades ou blessés; enchevêtrement; collisions avec les navires);</p> <p>b) Continuer de mettre sur pied, de former et d'outiller des équipes d'intervention pour venir en aide aux rorquals bleus, communs et boréaux et aux baleines noires du Pacifique en détresse (p. ex., tentative de désenchevêtrement), dans la mesure du possible;</p> <p>c) Continuer de déterminer la cause de la mort des rorquals bleus, communs, boréaux et des baleines noires du Pacifique récupérés au moyen d'autopsies, d'enquêtes sur les incidents ou de récupération des engins, dans la mesure du possible;</p> <p>d) Continuer d'analyser les données du PIMM du Pacifique et cerner les causes des blessures et de la mortalité attribuables à l'homme ainsi que les lieux où elles se produisent, dans la mesure du possible; approfondir les connaissances sur les données démographiques des animaux touchés, ainsi que sur la fréquence et la saisonnalité de ces occurrences.</p>		navires, enchevêtrement, pollution	
Approche : évaluer le type, la fréquence et la gravité des collisions avec les navires.				
6	Photographier les animaux pendant les relevés réalisés en lien avec la mesure 1 et examiner les photographies pour déceler des signes de collisions avec des navires (p. ex, des blessures, des cicatrices de blessures dues aux hélices).	Élevée	Collisions avec des navires	En cours
7	Déterminer les zones où le risque d'interactions est élevé en comparant les analyses spatiales continues de l'aire de répartition potentielle des cétacés et les données sur le trafic maritime.	Élevée	Collisions avec des navires	RC : 2017 (reconduite après cette date); RB, RBO, BN : incertaine
Approche : étudier des techniques pour réduire la fréquence des collisions avec des navires.				
8	Après avoir examiné les mesures d'atténuation qui se sont révélées efficaces ailleurs, ainsi que les lois appropriées et l'infrastructure	Élevée	Collisions avec des navires	2022, si des changements sont

	nécessaire pour faciliter des changements en matière de transport maritime, entamer des discussions avec d'autres organismes sur les techniques permettant de réduire la fréquence des collisions avec les navires.			nécessaires d'après la mesure 7
Approche : examiner les mesures visant à prévenir les effets défavorables potentiels que l'exposition à un bruit anthropique intense ou chronique peut avoir sur les baleines.				
9	Continuer à examiner les demandes de projets qui produisent du bruit (p. ex., les relevés géophysiques, l'exploration et l'extraction pétrolières et gazières, l'aménagement du littoral, les activités industrielles) et fournir les exigences propres à chaque activité en matière de surveillance et d'atténuation.	Élevée	Bruit	En cours
10	Collaborer avec le MDN à l'examen de la politique des <i>Mesures d'atténuation pour les mammifères marins</i> (MDN 2008) afin de réduire les impacts sur ces baleines.	Élevée	Bruit	2017
11	Examiner et améliorer au besoin les stratégies d'atténuation concernant l'utilisation d'onde dans les milieux marins (p. ex., l' <i>Énoncé des pratiques canadiennes d'atténuation des ondes sismiques en milieu marin</i> [MPO 2007]).	Moyenne	Bruit	En cours
Approche : recueillir des renseignements sur le type, la fréquence et la gravité des enchevêtrements dans des engins de pêche.				
12	Photographier les cétacés pendant les relevés réalisés en lien avec la mesure 1 et examiner les photographies pour déceler des signes d'enchevêtrement.	Moyenne	Enchevêtrement	En cours
13	Continuer à mener des analyses spatiales de l'aire de répartition des cétacés par rapport à l'effort de pêche et aux données sur les engins de pêche abandonnés et les enchevêtrements afin de déterminer les zones où le risque d'interactions est élevé.	Moyenne	Enchevêtrement	RC : 2017 (reconduite après cette date); RB, RBO, BN : incertaine
Approche : étudier des mesures pour réduire la fréquence des enchevêtrements dans des engins de pêche.				

14	Collaborer à l'examen, à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures de gestion adaptative conçues pour réduire la fréquence des enchevêtrements.	Faible	Enchevêtrement	2022, si des mesures de gestion adaptative sont nécessaires d'après la mesure 5d
Approche : évaluer l'ampleur des menaces liées aux sources importantes et chroniques de pollution chimique et biologique, ainsi que les effets de celle-ci. Comparer les données avec les résultats obtenus pour d'autres espèces et d'autres zones.				
15	Surveiller et analyser les indicateurs de stress et de santé animale des rorquals bleu, commun et boréal ainsi que de la baleine noire du Pacifique Nord (p. ex., par photoidentification ainsi que par les biopsies et l'échantillonnage de matières fécales réalisés en lien avec la mesure 1). Effectuer les biopsies et analyser les échantillons de matières fécales pour déterminer les sources de contaminants et de polluants biologiques.	Moyenne	Pollution	RB, RC : 2022 (reconduite après cette date); RBO, BN : incertaine
Approche : réduire les répercussions de la pollution grave et chronique.				
16	Examiner des propositions et recommander des mesures d'atténuation ayant trait au risque d'exposition à la pollution des rorquals bleu, commun et boréal ainsi que de la baleine noire du Pacifique Nord.	Faible	Pollution	En cours
17	Collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'intervention en cas de pollution marine pour les mammifères marins et y inclure le rorqual bleu, commun, boréal et la baleine noire du Pacifique Nord.	Faible	Pollution	2017
Approche : réduire au minimum les interactions et les perturbations anthropiques directes et indirectes affectant les rorquals bleus, communs et boréals et la baleine noire du Pacifique Nord.				
18	Promouvoir et distribuer des directives pour l'observation des mammifères marins et appliquer la <i>Réglementation des mammifères marins</i> contre les perturbations. Réviser les lignes directrices au besoin pour y incorporer les résultats pertinents des nouvelles études.	Faible	Collisions avec des navires; bruit; perturbations dues à la présence de navires	En cours

Il faut souligner que l'on peut mettre en œuvre les mesures 1, 4, 6, 12 et 15 du tableau 1 simultanément sur un navire de recherche spécialisé, ce qui permettra de maximiser l'utilisation du temps et des ressources et de réaliser des économies importantes dans la mise en œuvre de l'ensemble des mesures.

Par ailleurs, on retrouve un certain nombre de mesures qui utilisent la même technique dans plus d'une approche ou stratégie générale. Par exemple, on se sert de photographies pour les mesures 1a, 6, 12 et 15. Tous les avantages que l'on peut tirer d'une technique donnent une valeur ajoutée à cette technique et à ces mesures complémentaires.

Tableau 2. Mesures pouvant être prises de façon volontaire par d'autres organismes, organisations et personnes qui souhaitent participer au rétablissement du rorqual bleu, du rorqual commun, du rorqual boréal et de la baleine noire du Pacifique Nord dans les eaux canadiennes du Pacifique.

Numéro de la mesure	Mesures de rétablissement	Priorité ³	Menaces ou préoccupations abordées
Stratégie générale : Déterminer l'identification des populations, la structure des populations, l'abondance, l'aire de répartition saisonnière et interannuelle, l'étendue des migrations et l'utilisation actuelle ou potentielle de l'habitat du rorqual bleu, du rorqual commun, du rorqual boréal, de la baleine noire du Pacifique dans les eaux canadiennes du Pacifique.			
19	<p>Contribuer aux efforts du MPO en réalisant des relevés systématiques – y compris des zones côtières – au moyen de plateformes aériennes ou de navires, dans le but de faire avancer les travaux portant sur l'estimation de l'abondance et la détermination de la répartition sur l'ensemble de la côte en association avec les caractéristiques de l'habitat. Mener des relevés en mer pour faire avancer de façon importante les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Déterminer l'abondance et étudier le niveau de fidélité aux sites ainsi que les tendances en matière de déplacements d'une saison et d'une année à l'autre à l'aide de techniques de photo-identification, identifier les populations et déterminer leur répartition en comparant les photos d'individus provenant des eaux canadiennes du Pacifique à celles prises dans d'autres zones du Pacifique Nord; b) Évaluer l'aire de répartition et les tendances de déplacement, et étudier le niveau de fidélité aux sites d'une saison et d'une année à l'autre en faisant appel à des études de télémétrie (p. ex., émetteurs satellites), tout en guidant les efforts déployés pour les relevés; c) Déterminer les populations d'appartenance au moyen d'analyses de l'ADN (p. ex., à 	Élevée	Lacunes dans les connaissances

³ La « priorité » indique le degré auquel la mesure contribue directement au rétablissement de l'espèce ou si la mesure est un précurseur essentiel à une mesure qui contribue au rétablissement de l'espèce. Les mesures dont le niveau de priorité est élevé sont considérées comme étant susceptibles d'avoir une influence immédiate ou directe sur l'atteinte des objectifs de rétablissement de l'espèce. Les mesures dont le niveau de priorité est moyen pourraient avoir une influence moins immédiate ou moins directe sur l'atteinte des objectifs de population et de répartition, mais elles sont quand même importantes pour le rétablissement de la population. Les mesures dont le niveau de priorité est faible sont susceptibles d'avoir une influence indirecte ou graduelle sur l'atteinte des objectifs de rétablissement, mais elles sont considérées comme d'importantes contributions à la base de connaissances, ou à la participation du public et à sa sensibilisation aux espèces.

	partir de biopsies cutanées) et appliquer des méthodes génétiques et chimiques aux biopsies et aux échantillons de matières fécales dans le but d'étudier le régime alimentaire et l'utilisation de l'habitat.		
20	Utiliser une modélisation prédictive de la répartition des proies pour déterminer l'aire de répartition potentielle des baleines et leurs déplacements durant les saisons, et pour aider à orienter les activités de relevé menées par le MPO et d'autres organismes.	Moyenne	Lacunes dans les connaissances
21	Élaborer des approches analytiques permettant de déterminer la répartition optimale des dispositifs de surveillance acoustique passive sur l'ensemble de la côte. Par la suite, aider au développement et au déploiement d'équipement en complément du système de surveillance acoustique du MPO dans le but d'étudier de façon plus approfondie l'aire de répartition saisonnière et d'une année à l'autre dans les eaux canadiennes du Pacifique.	Moyenne	Lacunes dans les connaissances
22	Élaborer des méthodes d'analyse permettant d'évaluer l'abondance relative à partir des données acoustiques recueillies par le réseau de surveillance acoustique passive du MPO.	Moyenne	Lacunes dans les connaissances
Stratégie générale : Atténuer les menaces pour empêcher une dégradation ou une réduction importante de l'habitat actuel ou potentiel ou de l'aire de répartition du rorqual bleu, du rorqual commun, du rorqual boréal et de la baleine noire du Pacifique Nord dans les eaux canadiennes du Pacifique. Cela contribuera aussi à favoriser la réoccupation de l'habitat historique de cette espèce dans les eaux canadiennes du Pacifique.			
Approche : Déterminer l'ampleur des menaces à partir des données compilées dans le cadre du Programme d'intervention auprès des mammifères marins (PIMM) du Pacifique de Pêches et Océans Canada.			
23	Encourager le PIMM du Pacifique du MPO à : <ul style="list-style-type: none"> a) Continuer de demander et de recueillir des données sur les incidents impliquant des rorquals bleus, communs, boréaux ou des baleines noires du Pacifique Nord dans les eaux canadiennes du Pacifique (p. ex., échouage d'individus vivants; animaux morts, malades ou blessés; enchevêtrements; collisions avec les navires); b) Continuer de mettre sur pied, de former et d'outiller des équipes d'intervention pour à venir en aide aux rorquals bleus, communs, boréaux et aux baleines noires du Pacifique en détresse (p. ex., tentative de désenchevêtrement), dans la mesure du possible; c) Continuer de déterminer la cause de la mort des rorquals bleus, communs, boréaux et des baleines noires du Pacifique récupérés au moyen d'autopsies, d'enquêtes sur les incidents ou de récupérations des engins, dans la mesure du possible; d) Continuer d'analyser les données du PIMM du Pacifique et encourager la coopération internationale dans le but de cerner les causes des blessures et de la mortalité 	Élevée	Collisions avec les navires, enchevêtrements, pollution

	attribuables à l'homme ainsi que les lieux où elles se produisent, dans la mesure du possible; approfondir les connaissances sur les données démographiques des animaux touchés, ainsi que sur la fréquence et la saisonnalité de ces occurrences.		
Approche : Définir les effets néfastes potentiels du bruit anthropique sur les baleines.			
24	Utiliser des modèles de propagation acoustique propres à des zones ou à des périodes afin de mieux déterminer les niveaux d'exposition au bruit associés à l'aire de répartition actuelle et potentielle des baleines.	Moyen	Bruit
25	Utiliser les données de surveillance acoustique passive pour mieux caractériser dans l'habitat des baleines l'environnement sonore sous-marin et pour déterminer dans le temps les occurrences de bruits.	Moyen	Bruit
Approche : Évaluer l'ampleur des menaces liées aux sources importantes et chroniques, ainsi que les effets de celle-ci. Comparer les données avec les résultats obtenus pour d'autres espèces et d'autres zones.			
26	Évaluer les impacts potentiels des technologies acoustiques nouvelles et émergentes sur ces baleines, et élaborer des mesures d'atténuation nécessaires.	Moyen	Bruit
27	Développer des techniques pour atténuer l'exposition aux bruits anthropogéniques.	Faible	Bruit
Approche : Évaluer la portée des menaces résultant d'une exposition sévère et continue à des sources de pollution, et évaluer les effets de la pollution chimique et biologique. Comparer avec les résultats obtenus pour d'autres espèces dans d'autres régions.			
28	Identifier les polluants chimiques ou biologiques qui affectent les baleines.	Faible	Pollution
Approche : Réduire les impacts des pollutions chimiques et biologiques sévères et continues.			
29	Élaborer et mettre en œuvre des mesures de prévention et d'atténuation visant à réduire les impacts de la pollution sur le rorqual bleu, le rorqual commun, le rorqual boréal et la baleine noire du Pacifique Nord.	Faible	Pollution

1.3 Habitat essentiel

1.3.1 Désignation de l'habitat essentiel des espèces

La désignation de l'habitat essentiel du rorqual bleu, du rorqual commun, du rorqual boréal et de la baleine noire du Pacifique Nord dépasse le cadre du présent plan d'action, car on ne dispose pas de suffisamment d'information à ce sujet pour le moment (MPO 2012). Cette désignation, qui vise à répondre aux objectifs en matière de population et de répartition, sera abordée dans une itération ultérieure du plan d'action ou un programme de rétablissement modifié.

La section 9.4.1 du programme de rétablissement du rorqual bleu, du rorqual commun et du rorqual boréal (Gregr *et al.*, 2006) présente un calendrier des études nécessaires à la désignation de l'habitat essentiel de ces espèces. La section 2.7.2 du programme de rétablissement de la baleine noire du Pacifique Nord (MPO 2011) présente un calendrier des études nécessaires à la désignation de l'habitat essentiel de cette dernière. Un document plus récent (MPO 2012) fournit des conseils supplémentaires et à jour sur la désignation de l'habitat essentiel. Les recherches mentionnées dans ces documents se poursuivent et sont complétées par les mesures présentées dans les tableaux 1 et 2 du présent plan d'action.

La difficulté que pose la caractérisation des habitats essentiels de ces espèces est surtout due à la grande superficie de leur habitat potentiel et à l'étendue de celui-ci au large des côtes. Malgré les relevés réalisés sur près de 40 000 km au cours des dix dernières années et le déploiement de stations de surveillance acoustique à distance dans le but d'enregistrer le chant des baleines, le manque de ressources a limité la majeure partie des efforts déployés dans les eaux du plateau continental (Ford *et al.* 2010; Nichol et Ford 2012). La distribution des prises historiques de baleines indique que moins de 20 % des baleines ont été observées sur le plateau continental (Gregr *et al.* 2000; voir les figures 5 à 9 et 10 dans Nichol et Ford 2012).

La plupart des observations récentes se sont limitées aux eaux de plateau. Parmi les quatre espèces, c'est le rorqual commun qui a été observé le plus souvent. Sa présence sur la plateau continental des eaux canadiennes du Pacifique représente une partie de son habitat et de sa population. Des modélisations de la répartition et des occurrences du rorqual commun ont été faites; bien qu'on ne sache pas si ces zones modélisées sont essentielles à leur cycle biologique. La recherche est en cours pour examiner les mouvements à petite échelle, et les tendances saisonnières et interannuelles de l'utilisation de l'habitat.

Le rorqual bleu et le rorqual boréal sont très rarement observés dans les eaux canadiennes du Pacifique depuis qu'ils sont protégés contre la pêche commerciale à la baleine. Si nous n'avons pas une meilleure idée de la répartition et de l'abondance locale des rorquals bleus et communs, la définition de leur habitat essentiel risque d'être un processus long et ardu (MPO 2012). La désignation de l'habitat essentiel de la baleine noire du Pacifique Nord est probablement celle qui représentera le plus grand défi puisque seulement deux individus de cette espèce ont été aperçus récemment dans les eaux canadiennes du Pacifique depuis 1951.

Étant donné la difficulté d'effectuer un relevé systématique et de recueillir des données dans des zones très vastes et souvent éloignées, le présent plan d'action porte principalement sur les efforts visant à combler les lacunes dans les connaissances. On pourra ainsi caractériser l'habitat essentiel et faciliter le rétablissement de ces espèces.

2. Évaluation des coûts et des avantages socio-économiques

Selon la *Loi sur les espèces en péril*, un plan d'action doit inclure une évaluation de ses coûts socio-économiques et des avantages découlant de sa mise en œuvre [LEP 49(1)e) 2003]. Cette évaluation porte seulement sur les coûts socio-économiques supplémentaires de mise en œuvre de ce plan d'action d'un point de vue national, ou sur les avantages sociaux et environnementaux qui se produiraient si le plan d'action était mis en œuvre dans son intégralité, en reconnaissant que les organisations ou les agents autres que celles et ceux du gouvernement fédéral peuvent être mieux placés pour la mise en œuvre de certains aspects de ce plan d'action. Le but de cette évaluation est d'informer le public et d'aider les partenaires à prendre les décisions relatives à la mise en œuvre du plan d'action.

La protection et le rétablissement des espèces en péril peuvent entraîner à la fois des avantages et des coûts. Selon la *Loi*, « *les espèces sauvages, sous toutes leurs formes, ont leur valeur intrinsèque et sont appréciées des Canadiens pour des raisons esthétiques, culturelles, spirituelles, récréatives, éducatives, historiques, économiques, médicales, écologiques et scientifiques* » (LEP 2003). Les écosystèmes qui sont autosuffisants et sains, de même que les différents éléments dont ils sont constitués, notamment les espèces en péril, ont des effets positifs sur les moyens d'existence et la qualité de vie de tous les Canadiens. Une analyse documentaire a permis de confirmer que les Canadiens ont à cœur la préservation et la conservation des espèces. Les mesures prises pour protéger une espèce, telles que la protection et le rétablissement de l'habitat, sont également appréciées. En outre, plus une mesure contribue au rétablissement d'une espèce, plus le public lui accorde de la valeur (Loomis et White 1996; MPO 2008) Qui plus est, la conservation des espèces en péril est une composante importante de l'engagement du gouvernement du Canada à préserver la diversité biologique en vertu de la *Convention internationale sur la diversité biologique*. Enfin, le gouvernement du Canada s'est engagé à protéger et à rétablir les espèces en péril en signant l'[Accord pour la protection des espèces en péril](#). Les coûts et les avantages spécifiques associés à ce plan d'action sont décrits ci-dessous.

Avantages

Les effets des mesures de rétablissement énoncées dans le présent plan d'action sur les populations de rorqual bleu, de rorqual commun, de rorqual boréal et de baleine noire du Pacifique Nord sont inconnus, mais ils seront sans doute positifs. Comme il a été mentionné précédemment, les Canadiens accordent de l'importance à ces mesures pour diverses raisons, notamment parce que celles-ci procurent des avantages non

marchands (valeurs d'existence, de legs et d'option)⁴. Les activités qui favorisent le rétablissement de ces espèces peuvent avoir des effets bénéfiques sur les Canadiens.

Les mesures de rétablissement sont également susceptibles de procurer des avantages plus généraux étant donné que certaines des menaces pesant sur ces baleines touchent également d'autres mammifères marins et les tortues marines. Les mesures permettant d'atténuer ces menaces peuvent elles aussi profiter à d'autres espèces. Qui plus est, le présent plan comprend un certain nombre d'activités et de programmes permanents qui ne sont pas propres aux espèces, notamment le Programme d'intervention auprès des mammifères marins (PIMM) du Pacifique et le réseau d'observation de cétacés de la Colombie-Britannique (BCCSN). Ces programmes et ces activités offrent de l'aide et des renseignements pour de nombreuses espèces. De plus, des relevés scientifiques des océans permettent généralement de recueillir des données sur divers mammifères marins, les tortues de mer et d'autres espèces, lors de l'observation de ceux-ci, lorsque c'est possible et approprié. Notamment, les épaulards et les rorquals à bosse pourraient eux aussi bénéficier des activités de recherche décrites dans le présent plan. Par conséquent, bon nombre des activités mentionnées dans ce plan auront des effets positifs sur des espèces autres que les quatre espèces de baleine abordées dans ce dernier.

Coûts

Deux séries de mesures sont présentées : celles qui seront prises en charge par le MPO (tableau 1) et d'autres mesures qui pourraient être entreprises volontairement par d'autres territoires, groupes, ou individus (tableau 2). Même si on reconnaît que les mesures décrites au tableau 2 sont importantes pour le rétablissement des espèces, l'incertitude relative aux particularités du projet, aux participants et aux échéances, signifie que ces mesures ne pouvaient pas être incluses dans la présente analyse. De plus, les coûts liés à l'étape d'exécution des actions présentées dans le tableau 1 qui prend en charge la mise en œuvre des plans stratégiques, ou des mesures améliorées ou nouvelles, ne pouvaient pas être évalués puisque l'information n'était pas disponible sur ce que cela impliquerait. Alors qu'il n'est pas possible d'évaluer l'ensemble des coûts associés à ce plan, les estimations de coût sont disponibles pour un grand nombre des actions du tableau 1 pour lesquelles le MPO s'est engagé.

La plupart des actions dans le tableau 1 se traduiront dans certains niveaux du coût annuel au cours de la période anticipée et prévue pour ce plan (ex. plus de 20 ans). Environ 8% des coûts identifiés sont associés à des actions qui seraient achevés à court terme (2015), 5% sont des actions à accomplir à moyen terme (2021) et 4% sont des actions à accomplir à moyen et long terme (2031). Le reste des coûts (environ 83%) n'ont pas de date spécifiée d'achèvement. Ce niveau des coûts à long terme est semblable à celui des dépenses consacrées à ces espèces avant l'élaboration du plan.

⁴ Les avantages non commerciaux comprennent les valeurs d'existence (les valeur que les gens placent sur l'existence d'une espèce), les valeurs de legs (la valeur placée sur la conservation pour les générations futures) et les valeurs d'option (le montant que quelqu'un est prêt à payer pour s'assurer de conserver la possibilité d'utiliser l'espèce dans l'avenir).

La majorité des activités du plan portent sur la recherche. La nature timide de ces espèces de baleines et leur répartition généralement éloignée entraînent des coûts de recherche moyens. Toutefois, les coûts annuels à l'échelle nationale⁵ demeurent faibles. De plus, des coûts minimaux seraient également associés aux activités, pour élaborer des stratégies visant à atténuer les menaces, pour une collaboration, une coopération et un engagement avec des partenaires nationaux et internationaux, pour des activités de sensibilisation, pour l'intendance, la surveillance et l'évaluation, et pour la promotion de la conformité de l'application de la loi. Les sources de financement probables pour ces activités comprennent les ressources fédérales existantes ainsi que les fonds supplémentaires des programmes annuels tels que le Programme d'intendance de l'habitat (PIH). Il se peut également que l'on reçoive du financement supplémentaire de collaborateurs et partenaires non spécifiés.

Le MPO a été désigné comme étant le responsable des activités analysées. Toutefois, on a relevé plusieurs partenaires et collaborateurs qui pourraient prendre part aux activités ou qui ont participé à des projets de ce type par le passé. Ces partenaires comprennent d'autres ministères et organismes fédéraux, des organisations environnementales, des établissements et des programmes universitaires, les Premières Nations et d'autres gouvernements nationaux. Pour ce genre d'activités, il se peut que les partenaires et les collaborateurs nous offrent un appui non financier, en fournissant des ressources et du personnel pour les discussions, les réunions et la recherche. On prévoit que les activités de sensibilisation et d'intendance seront financées grâce aux sources gouvernementales existantes avec la possibilité d'obtenir du financement ou un apport en nature. Toutefois, il est possible que les partenaires offrent de l'appui financier et non financier. L'élaboration des stratégies visant à atténuer les menaces est étroitement liée aux activités de coopération et de mobilisation : plusieurs partenaires fournissent un appui non financier pour les réunions et les discussions. Les activités de surveillance et d'évaluation sont menées dans le cadre de l'examen des activités proposées par les promoteurs et peuvent comprendre un appui non financier de la part des partenaires du gouvernement. Les activités de promotion de la conformité et de mise en application de la loi seraient financées grâce à une réaffectation des fonds gouvernementaux existants et pourraient comprendre un appui non financier de la part des organisations environnementales.

3. Mesure des progrès

Les indicateurs de rendement présentés dans les programmes de rétablissement connexes permettent de définir et de mesurer les progrès réalisés relativement à l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition.

⁵ Voici des échelles s'appliquant aux valeurs actualisées et aux valeurs annualisées : L'échelle pour les valeurs annualisées est la suivante : Faible = 0 à 1 million de dollars, Moyenne = 1 à 10 millions de dollars, Élevée = plus de 10 millions de dollars. Source : Gouvernement du Canada *Directives pour remplir les modèles de plan d'action (fédéral)*. Ébauche (2.2). Juin 2012.

Les rapports sur la mise en œuvre du plan d'action, préparés en vertu de l'article 55 de la LEP, s'appuieront sur l'évaluation des progrès réalisés à l'égard de la mise en œuvre des stratégies globales.

Les rapports sur les répercussions écologiques et socio-économiques du plan d'action (préparés en vertu de l'article 55 de la LEP) s'appuieront sur l'évaluation des résultats de la surveillance du rétablissement des espèces et de leur viabilité à long terme, ainsi que sur l'évaluation de la mise en œuvre de ce plan.

4. Références

- Avery-Gomm, S., O'Hara, P.D., Kleine, L., Bowes, V., Wilson, L.K., et Barry, K.L. 2012. Northern fulmars as biological monitors of trends of plastic pollution in the eastern North Pacific. *Marine Pollution Bulletin* 64: 1776-1781.
- Barnes, K.A., Galgani, F., Thompson, R.C., et Barlaz, M. 2009. Accumulation and fragmentation of plastic debris in global environments. *Philosophical Transactions of the Royal Society B* 364: 1985-1998.
- Berman-Kowaliski, M., F.M.D. Gulland, S. Wilkin, J. Calambokidis, B. Mate, J. Cordaro, D. Rotstein, J. Saint-Léger, P. Collins, K. Fahy, et S. Dover. 2010. Association between blue whale (*Balaenoptera musculus*) mortality and ship strikes along the California coast. *Aquatic Mammals* 36(1): 59-66.
- Best, B. et P. Halpin. 2009. Predictive Marine Mammal Modeling for Queen Charlotte Basin, British Columbia : Rapport technique. Accès: http://www.raincoast.org/files/WAS_report/Predictive_Marine_Mammal_modeling_QCB_BC_3.pdf (en anglais seulement) [consulté en juillet 2013].
- Browne, M.A., Galloway, T.S., et Thompson, R.C. 2007. Microplastic – an emerging contaminant of potential concern? *Integrated Environmental Assessment and Management* 3: 559-561.
- Calambokidis, J., et Barlow, J. 2004. Abundance of blue and humpback whales in the eastern North Pacific estimated by capture-recapture and line-transect methods. *Marine Mammal Science* 20: 63-85.
- Calambokidis, J., Barlow, J., Ford, J.K.B., Chandler, T.E., et Douglas, A.B. 2009. Insights into the population structure of blue whales in the eastern North Pacific from recent sightings and photographic identification. *Marine Mammal Science* 25: 816-832.

- Clapham, P.J., Young, S.B., et Brownell, R.L. Jr. 1999. Baleen whales: conservation issues and the status of the most endangered populations. *Mammal Review* 29: 35-60.
- CNRC (Conseil national de recherches Canada). 2003. Oil in the Sea III: Inputs, Fates, and Effects. Ocean Studies Board, Marine Board, Divisions of Earth and Life Studies, and Transportation Research Board of the National Research Council of the National Academies. Washington (DC) : National Academies Press. 265 p.
- COSEPAC (Comité sur la situation des espèces en péril au Canada). 2002. Mise à jour – Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le rorqual bleu (*Balaenoptera musculus*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. vii + 38 p.
- COSEPAC. 2003. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le rorqual boréal (*Balaenoptera borealis*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. viii + 30 p.
- COSEPAC. 2004. Mise à jour – Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la baleine noire du Pacifique Nord (*Eubalaena japonica*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. vii + 26 p.
- COSEPAC. 2005. Mise à jour – Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le rorqual commun (*Balaenoptera physalus*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. vii + 43 p.
- COSEPAC. 2012. Rapport annuel du COSEPAC. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. ii + 42 p.
- COSEPAC. 2013. Rapport annuel du COSEPAC. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. ii + 35 p.
- Derraik, J.G.B. 2002. The pollution of the marine environment by plastic debris: a review. *Marine Pollution Bulletin* 44: 842-852.
- Ford, J.K.B., communication personnelle. 2013a. *Correspondance par courriel à J. Thar et al.* Juin 2013. Scientifique, mammifères marins, Pêches et Océans Canada, Nanaimo (C.-B.).
- Ford, J.K.B., communication personnelle. 2013b. *Correspondance par courriel à J. Thar et al.* Octobre 2013. Scientifique, mammifères marins, Pêches et Océans Canada, Nanaimo (C.-B.).
- Ford, J.K.B., Abernethy, R.M., Phillips, A.V., Calambokidis, J., Ellis, G.M., et Nichol, L.M. 2010. Distribution and relative abundance of cetaceans in western Canadian waters from ship surveys, 2002-2008. *Can. Tech. Rep. Fish. Aquat. Sci.* 2913: v + 51 p.

- Geraci, J.R. 1990. Physiologic and toxic effects of oil on cetaceans. *In* Sea Mammals and Oil: Confronting the Risks. Edited by J.R. Geraci and D.J. St Aubin. San Diego, California : Academic Press. p. 167-197.
- Gregory, M.R. 2009. Environmental implications of plastic debris in marine settings – entanglement, ingestion, smothering, hangers-on, hitch-hiking and alien invasions. *Philosophical Transactions of the Royal Society B* 364: 2013-2025.
- Gregr, E.J., Calambokidis, J., Convey, L., Ford, J.K.B., Perry, R.I., Spaven, L. et Zacharias, M. 2006. Programme de rétablissement pour le rorqual bleu, le rorqual commun et le rorqual boréal (*Balaenoptera musculus*, *B. physalus* et *B. borealis*) dans les eaux canadiennes du Pacifique. Série de programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Vancouver : Pêches et Océans Canada. vii + 63 p.
- Gregr, E.J., Nichol, L., Ford, J.K.B., Ellis, G., et Trites, A.W. 2000. Migration and population structure of northeastern Pacific whales off coastal British Columbia: An analysis of commercial whaling records from 1908-1967. *Marine Mammal Science* 16(4): 699-727.
- Laist, D.W. 1997. Impacts of marine debris: entanglement of marine life in marine debris including a comprehensive list of species with entanglement and ingestion records. *In* Marine Debris: Sources, Impacts and solutions. Edited by J.M. Coe and D.B. Rogers. New York : Springer. p. 99-139.
- Laist, D.W., A.R. Knowlton, J.G. Mead, A.S. Collet, et M. Podesta. 2001. Collisions between ships and whales. *Marine Mammal Science* 17(1): 35-75.
- Loomis, J.B., et White, D.S. 1996. Economic Benefits of Rare and Endangered Species: Summary and Meta-analysis. *Ecological Economics* 18: 197-206.
- MDN (Ministère de la Défense nationale). 2008. Maritime Command Order: Marine Mammal Mitigation Procedures [MARCORD]. Non publié. 46-13 (3A). 10 p.
- Moore, C.J. 2008. Synthetic polymers in the marine environment: a rapidly increasing, long-term threat. *Environmental Research* 108: 131-139.
- Moore, C.J., Moore, S.L., Leecaster, M.K., et Weisberg, S.B. 2001. A comparison of plastic and plankton in the North Pacific central gyre. *Marine Pollution Bulletin* 42: 1297-1300.
- MPO (Pêches et Océans Canada). 2007. Énoncé des pratiques canadiennes d'atténuation des ondes sismiques en milieu marin. Accès : http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans-habitat/oceans/im-gi/seismic-sismique/pdf/statement-enonce_f.pdf (consulté en mars 2012).

- MPO. 2008. Estimation des bénéfices économiques du rétablissement des mammifères marins de l'estuaire du Saint-Laurent. Québec : Direction régionale des politiques et de l'économique.
- MPO. 2011. Programme de rétablissement de la baleine noire du Pacifique Nord (*Eubalaena japonica*) dans les eaux canadiennes du Pacifique. Série de programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Pêches et Océans Canada, Ottawa. vii + 58 p.
- MPO. 2012. Renseignements ayant trait à l'évaluation des habitats essentiels du rorqual bleu, du rorqual commun, du rorqual boréal et de la baleine noire du Pacifique Nord en Colombie-Britannique. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2011/078. Ottawa : Pêches et Océans Canada. 13 p.
- Nichol, L.M., et Ford, J.K.B. 2012. Information relevant to the assessment of critical habitat for Blue, Fin, Sei and North Pacific Right Whales in British Columbia. DFO Can. Sci. Advis. Sec. Res. Doc. 2011/137. Ottawa : Pêches et Océans Canada. vi + 31 p.
- NOAA (National Oceanic and Atmospheric Administration). 2012. International Marine Mammal Action Plan. Accès : <http://www.nmfs.noaa.gov/ia/reports/immap.pdf> (en anglais seulement) (consulté en janvier 2013).
- O'Hara, P.D., communication personnelle. 2012. *Conversation avec J. Thar*. Octobre 2012. Scientifique, Oiseaux mazoutés en mer, Service canadien de la faune, Environnement Canada, Sidney (C.-B.).
- Panigada, S., G. Pesante, M. Zanardelli, F. Capoulade, A. Gannier, et M.T. Weinrich. 2006. Mediterranean fin whales at risk from fatal ship strikes. *Marine Pollution Bulletin* 52:1287-1298.
- PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement). 2009. *Marine Litter: A Global Challenge*. Nairobi : Programme des Nations Unies pour l'environnement. 232 p.
- Simmonds, M.P. 2012. Cetaceans and Marine Debris: The Great Unknown. *Journal of Marine Biology*: Article ID 684279.
- Surma, S. and T.J. Pitcher. 2015. Predicting the effects of whale population recovery on Northeast Pacific food webs and fisheries: an ecosystem modelling approach. *Fisheries Oceanography* 24(3):291-305.
- Thompson, R.C., Olsen, Y., Mitchell, R.P., Davis, A., Rowland, S.J., John, A.W.G., McGonigle, D., et Russel, A.E. 2004. Lost at Sea: Where is All the Plastic? *Science* 304: 838.

Wade, R. E., A. Kennedy, R. LeDuc, J. Barlow, J. Carretta, K. Shelden, W. Perryman, R. Pitman, K. Robertson, B. Rone, J.C. Salinas, A. Zerbini, R.L. Brownell Jr., et P.J. Clapham. 2010. The world's smallest whale population? *Biology Letters* 7(1): 83-85.

Williams, R., Ashe, E., et O'Hara, P.D. 2011. Marine mammals and debris in coastal waters of British Columbia, Canada. *Marine Pollution Bulletin* 62: 1303-1316.

Williams, R., et O'Hara, P.D. 2010. Modeling ship strike risk to fin, humpback and killer whales in British Columbia, Canada. *Journal of Cetacean Research and Management* 11: 1-8.

Williams, R., et L. Thomas. 2007. Distribution and abundance of marine mammals in the coastal waters of British Columbia. *Journal of Cetacean Research and Management* 9(1):15-28.

Zarfl, C., Fleet, D., Fries, E., Galgani, F., Gerdt, G., Hanke, G., et Matthies, M. 2011. Microplastics in oceans. *Marine Pollution Bulletin* 62: 1589-1591.

Annexe A : Effets sur l'environnement et les autres espèces

Conformément à la [Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes](#), tous les documents de planification du rétablissement sont soumis à une évaluation environnementale stratégique (EES). Ce type d'évaluation vise à intégrer des considérations environnementales dans l'élaboration de politiques publiques, de plans et de propositions de programme pour éclairer la prise de décisions en matière d'environnement et évaluer si les résultats d'un document de planification du rétablissement peuvent avoir des répercussions sur certains éléments de l'environnement ou sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la [Stratégie fédérale de développement durable](#) (SFDD).

La planification du rétablissement vise à favoriser les espèces en péril et la biodiversité en général. Toutefois, on reconnaît que la mise en œuvre de plans d'action peut avoir des effets imprévus sur l'environnement qui vont au-delà des avantages recherchés. Le processus de planification fondé sur des lignes directrices nationales tient directement compte de tous les effets environnementaux, en s'attachant particulièrement aux impacts possibles sur les espèces ou les habitats non ciblés. Les résultats de l'EES sont directement intégrés au plan d'action, mais ils sont également résumés ci-après.

Ce plan d'action aura manifestement des effets favorables sur l'environnement en favorisant le rétablissement du rorqual bleu, du rorqual commun, du rorqual boréal et de la baleine noire du Pacifique Nord. Il contribue ainsi de manière positive à l'atteinte de l'objectif 5 (conservation de la faune) de la SFDD. Étant donné les menaces communes et la similarité des techniques utilisées pour combler les lacunes dans les connaissances et enrichir les connaissances actuelles, la majorité des mesures contenues dans ce plan pourraient profiter à d'autres mammifères marins et aux tortues de mer. Elles pourraient également appuyer les initiatives de planification du rétablissement, pour ceux de ces animaux qui sont des espèces en péril. Le maintien de la biodiversité dans les eaux canadiennes du Pacifique contribue à favoriser la résilience des différents écosystèmes de l'océan Pacifique Nord. Par conséquent, le plan d'action contribue également de façon positive à l'atteinte de l'objectif 6 de la SFDD (conservation et protection des écosystèmes et des habitats).

La possibilité que le plan d'action ait des effets négatifs non voulus sur l'environnement et d'autres espèces a été prise en compte. L'EES a permis de conclure que le présent plan d'action permettra de protéger l'environnement et d'autres espèces, et qu'il n'aura pas de répercussions négatives notables. Les avantages découlant de l'utilisation d'avions et de navires pour mener les recherches l'emportent sur les effets négatifs relativement minimes du recours à ces plateformes de recherche sur la pollution de l'air (objectif 2 de la SFDD), la qualité de l'eau (objectif 3 de la SFDD) ainsi que le bruit anthropique et les perturbations dus à la présence de navires.

Annexe B : Collaboration et consultation

Le rorqual bleu, boréal, commun et la baleine noire du Pacifique Nord ont été inscrits dans la liste des espèces menacées (2006), en voie de disparition (2005) et en voie de disparition (2006) en vertu de la LEP. Étant donné que ces baleines occupent les eaux territoriales au large de la côte de la Colombie-Britannique, qu'elles ont été vues ou qu'elles pourraient éventuellement occuper les eaux administrées par l'Agence Parcs Canada, le ministère des Pêches et des Océans et le ministère responsable de l'Agence Parcs Canada sont, selon la LEP, les autorités compétentes pour ces espèces. Le MPO a donc créé un petit groupe de travail interne de techniciens experts avec des personnes de l'Agence Parcs Canada et d'Environnement Canada afin d'élaborer le projet du plan d'action. Veuillez vous référer à l'annexe C du présent document pour obtenir une liste des membres de l'équipe de techniciens.

Au début de l'élaboration du projet de plan d'action, des courriers ont été envoyés à toutes les Premières nations côtières pour les inviter à participer à la mise au point du plan d'action. La première ébauche du plan d'action a été envoyée à la Garde côtière canadienne, aux ministères de la Défense nationale, Environnement Canada, Transports Canada et Ressources naturelles Canada, à l'Agence Parcs Canada, à la province de la Colombie-Britannique et enfin à la US National Oceanic and Atmospheric Administration, pour qu'ils l'examinent et la commentent.

Le projet de plan d'action a été publié sur le site Internet de consultation de la Région du Pacifique du MPO (<http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/consultation/sara-lep/cal-fra.html>) pour une période de commentaire du public allant du 17 avril au 17 mai 2013. Le projet de plan d'action, accompagné d'un guide de discussion et d'un formulaire de rétroaction, a été mis à la disposition du public sur le site. La consultation s'est déroulée principalement sur la toile; il y a eu aussi des envois de courriers par la poste, des courriels, des télécopies adressées aux conseils de gestion de la faune, aux comités mixtes de la pêche et à toutes les Premières nations de la côte; cette consultation sollicitait des commentaires et des suggestions relatifs au projet de plan d'action, elle proposait aussi des réunions bilatérale selon les besoins. Des notifications ont été également envoyées par courrier électronique à une liste de destinataires des parties prenantes et des organisations non gouvernementales environnementalistes (ONGE), à d'anciens membres de l'équipe de planification du plan d'action, et enfin à des organismes gouvernementaux qui avaient participé à l'examen préalable.

Six formulaires de rétroaction ont été reçus où figuraient les commentaires d'universitaires, de représentants d'ONGE et d'élèves du secondaire. Quatre lettres contenaient les commentaires des Premières nations, des ONGE et des représentants de l'industrie. Les commentaires abordaient les thèmes suivants : le renforcement des actions existantes, notamment des suggestions pour de nouvelles actions, et plus précisément de suggestions concernant le bruit d'origine anthropique et les collisions avec des navires; le développement de l'ensemble des actions et l'identification de l'habitat essentiel, en particulier pour le rorqual commun; des échéances plus courtes

pour certaines actions; une participation du public accrue dans le rétablissement de l'espèce; la clarification des parties de l'analyse socio- économique ; l'encouragement à la collaboration et à la coordination des efforts; l'offre de contributions pour la mise en œuvre du plan d'action.

La version proposée du plan d'action a été publiée sur la page de consultation du public sur le Registre public des espèces en péril

(http://www.sararegistry.gc.ca/involved/consultation/default_f.cfm) pour une période de commentaires définitifs du 15 juin au 14 août 2016, durant laquelle les Canadiens ont été invités à formuler des commentaires sur le document par lettre ou par courriel. Les Conseils de gestion des ressources fauniques, les Comités mixtes des pêches, toutes les Premières Nations côtières, les intervenants, les organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE) et les personnes qui ont participé à l'élaboration et à l'examen des versions antérieures du plan d'action ont été directement avisés de cette consultation avant le début de la période de commentaires.

Trois soumissions ont été reçues au cours de la période de consultation finale, y compris des commentaires de la part d'un citoyen, ainsi que de représentants d'ONGE et de l'industrie. Les commentaires étaient très favorables à la proposition de plan d'action. Il y avait notamment des suggestions visant à renforcer les mesures déjà en place; des renseignements supplémentaires concernant la menace de changements de l'habitat d'alimentation; et le soutien de la mise en œuvre des mesures de rétablissement.

Le cas échéant, les commentaires reçus pendant les périodes de consultation susmentionnées ont été inclus dans le plan d'action.

Annexe C : Équipes ayant contribué aux ébauches de ce plan d'action

Équipe technique du plan d'action pour les grandes baleines de 2012-2013 :

Paul Cottrell	Pêches et Océans Canada, Vancouver
John Ford	Pêches et Océans Canada, Station biologique du Pacifique
Linda Nichol	Pêches et Océans Canada, Station biologique du Pacifique
Patrick O'Hara	Environnement et Changement climatique Canada, Sidney
Ian Perry	Pêches et Océans Canada, Station biologique du Pacifique
Cliff Robinson	Agence Parcs Canada, Vancouver
Lisa Spaven	Pêches et Océans Canada, Station biologique du Pacifique
Pippa Shepherd	Agence Parcs Canada, Vancouver
Jonathan Thar	Pêches et Océans Canada, Vancouver

Équipe technique du plan d'action pour les grandes baleines de 2009-2010 :

Robin Abernethy	Pêches et Océans Canada, Station biologique du Pacifique
Paul Cottrell	Pêches et Océans Canada, Vancouver
Courtney Druce	Pêches et Océans Canada, Vancouver
Carole Eros	Pêches et Océans Canada, Vancouver
John Ford	Pêches et Océans Canada, Station biologique du Pacifique
Robyn Kenyon	Pêches et Océans Canada, Vancouver
Barbara Koot	Pêches et Océans Canada, Station biologique du Pacifique
Tatiana Lee	Pêches et Océans Canada, Vancouver
Patrick Mahaux	Pêches et Océans Canada, Vancouver
Linda Nichol	Pêches et Océans Canada, Station biologique du Pacifique
Lisa Spaven	Pêches et Océans Canada, Station biologique du Pacifique

Équipe technique du plan d'action pour les grandes baleines de 2006-2008 :

John Calambokidis	Cascadia Research Collective
Laurie Convey	Pêches et Océans Canada, Secteur de la côte sud
John Ford	Pêches et Océans Canada, Station biologique du Pacifique
Edward Gregr	SciTech Environmental Consulting
Patrick Mahaux	Pêches et Océans Canada, Vancouver
Ian Perry	Pêches et Océans Canada, Station biologique du Pacifique
Charlie Short	Bureau de gestion intégrée des terres, Province de la Colombie-Britannique
Lisa Spaven	Pêches et Océans Canada, Station biologique du Pacifique